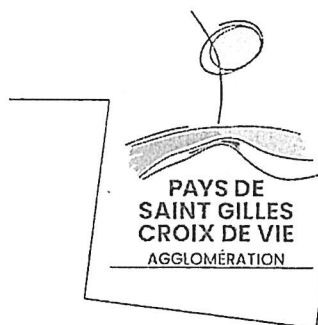




République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 35

DELIBERATION
n° 2022 - 02 - 03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 24 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 février, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 17 février, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Francine ZIMMERLIN, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Jean CANTIN, Patricia ROUVREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Olivier ROBIC, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : André COQUELIN, Yann THOMAS, Céline DELOMME, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Dominique SIONNEAU, Kathia VIEL, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

Pouvoirs : André COQUELIN à Francine ZIMMERLIN / Yann THOMAS à Séverine BESSONNET LE CLEC'H / Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Philippe MOREAU à Jean SOYER / Catherine GALAND à Isabelle DURANTEAU / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU / Xavier BERNARD à Isabelle DURANTEAU / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER / Lucien PRINCE à Maryse AUGUIN.

Hervé BESSONNET est désigné secrétaire de séance.

**Modification de la composition des instances de la
Société d'Economie Mixte des Ports du Pays de
Saint Gilles Croix de Vie**

Par délibération n° 2020 4 29 du 30 juillet 2020, le Conseil Communautaire a procédé à la désignation des délégués communautaires au sein des instances de la Société d'Economie Mixte des Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, modifiée par délibération n° 2021-10-08 du 2 décembre 2021 comme suit :

- François BLANCHET
- Joël GIRAUDEAU
- Thomas PERROCHEAU
- Frédéric FOUQUET
- Maryse AUGUIN
- Hervé BESSONNET
- Thierry FAVREAU
- Jean-Yves LEBOURDAIS
- Christine CRESTOIS
- Jean SOYER
- Séverine BESSONNET
- Isabelle DURANTEAU

Suite à la démission de Thomas PERROCHEAU, par courrier du 8 décembre 2021, il est nécessaire de procéder à la désignation de son remplaçant au sein du conseil d'administration de la SEM des Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie de sorte que le Pays de Saint Gilles Croix de Vie ait 18 représentants.

Selon l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Il est voté au scrutin secret : (...) lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation. (...) Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.* »

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants,

Vu le Code du Commerce,

Vu les statuts de la SEM des Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Vu la délibération n°2020 4 29 du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020, portant désignation des représentants de la collectivité au sein de la SEM des Ports,

Vu les statuts de la SEM des Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 10 février 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un nouveau représentant communautaire au sein des instances de la SEM des Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ;

Article 2 : DESIGNÉ Nicole BOULINEAU au sein des instances dirigeantes de cette société en remplacement de Thomas PERROCHEAU.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 01 MARS 2022
- de l'affichage le : 01 MARS 2022
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 01 MARS 2022

Givrand, le 28 février 2022

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.